



Service client du lundi au vendredi
De 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

33000 BORDEAUX

Réf. Demande : - CPO-23-03495 -

Bordeaux le 29/09/2023

Objet : Attestation de conformité

Madame, Monsieur,

Lors du contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement effectué le 18/09/2023, nous avons constaté que le raccordement au réseau public d'assainissement de la parcelle, est conforme à la réglementation.

Sous réserve que nos équipes ont pu avoir accès à tous les points de contrôles, le présent document constitue un constat de la bonne séparation et du bon raccordement des eaux usées et des eaux pluviales. Sa durée de validité est de douze mois à compter de la date d'enquête, les conclusions du contrôle deviennent caduques au terme de ce délai ou en cas de modification des installations.

Nous vous rappelons que la réalisation, le fonctionnement des installations intérieures d'assainissement et leur raccordement aux réseaux publics sont régis par le Code de la Santé Publique (Art L 1331-1) et le Règlement du Service de l'Assainissement collectif de Bordeaux Métropole (Art 47).

La conformité du raccordement contribue ainsi activement à la préservation du patrimoine écologique de la région et au bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées de Bordeaux Métropole.

Compte tenu de l'importance de ce courrier, si vous n'êtes pas le propriétaire du bâtiment cité en objet, nous vous remercions par avance de bien vouloir le lui faire parvenir.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre service clientèle
L'eau Bordeaux métropole